



Rencontre avec le ministre chargé des transports - 22 juillet 2025 Déclaration liminaire CFDT

Monsieur le ministre, mesdames, messieurs,

Comme le pompier ne va pas au feu sans son casque, l'agent d'entretien de nos routes ne doit plus aller en intervention sous circulation sans respect strict des règles de sécurité rappelées dans le plan de prévention renforcé.

Car oui, le pompier qui va au feu sans son casque est sanctionné. Chez nous, au ministère en charge de l'entretien de nos routes, l'agent va sur site parce qu'on le lui demande, parce qu'il le faut, par devoir donc, même si les conditions de sa sécurité ne sont pas pleinement assurées. Lui, c'est s'il n'y va pas qu'il est sanctionné, marginalisé à tout le moins, même si toutes les conditions de sa sécurité ne sont pas pleinement assurées.

Ce sont bien les mentalités qu'il faut faire évoluer dans ce ministère, faire comprendre que même en contexte de restrictions budgétaires conduisant à moyens en baisse, il ne faut pas envoyer les gars au casse-pipe. A choisir, il vaut mieux un suraccident dû à la fatalité qu'un suraccident dû à une exposition délibérée au risque. La hiérarchie dans ce ministère doit intégrer pleinement les dispositions du plan renforcé, qui ne sont pas que des dispositions, qui sont, ou devraient être, des règles impératives à respecter sous peine de sanction.

Alors nous avons fait nos propositions techniques, pas hier soir, mais il y a une bonne semaine, ce qui ne saurait de toutes façons se substituer aux longs mois de travail sur le plan renforcé de prévention avec l'un de vos prédécesseur, M. le ministre, citons-le, Clément Beaune.

Sous réserve des débats à venir, nous souhaitons prioritairement :

- **Un travail sur l'état d'avancement du PPMR en cours** semble indispensable, au-delà de la présentation annuelle prévue en FSM. Il nous semble particulièrement urgent de procéder à l'examen minutieux de l'effectivité de la mise en œuvre des préconisations détaillées notamment dans l'annexe, « les indicateurs d'action ou de résultat », peut-être par la mise en œuvre d'un suivi dédié au PPMR, émanation de la FSM dont l'information annuelle se révèle insuffisante.

Pour exemple, l'analyse des causes ayant conduit aux accidents, notamment ceux ayant conduit aux décès de nos collègues, sont l'objet de la préconisation n°1 du plan. Il y est prévu l'« établissement d'un process de remontée et de partage au sein de la DIR, entre DIR, au niveau national », d'« un cadre national d'analyse ». La question est de savoir où l'on en est de l'établissement de ce process de remontée et de partage, mais il s'agit avant tout de connaître les causes de ces accidents, indépendamment de la méthodologie adoptée.

- **La question de l'effectivité de la mise en œuvre du PPMR** : quelles que soient les mesures adoptées, quelles que soient les mesures complémentaires qui seront ajoutées à l'issue des travaux en cours, la question de la mise en œuvre effective, sur le terrain, du PPMR, doit être posée. Il semble indispensable de s'assurer que des pressions excessives sur la nécessité d'une intervention urgente ne gomment pas les dispositions du PPMR. Comme le pompier ne va pas au feu sans son casque, il est inconcevable que l'agent en DIR contraints d'intervenir sans que toutes les garanties ne soient réunies afin d'assurer sa sécurité.

Au-delà de ces deux grands axes de progrès possibles, la CFDT revendique d'une part **la reconnaissance du métier des agents des routes comme métier à risque**, d'autre part **la sanctuarisation des effectifs à 2019, ou mieux, le retour aux effectifs autorisés en 2007, à périmètre constant.**

Au ministère en charge de l'entretien des routes, comme dans les sociétés en charge de l'exploitation des autoroutes, l'agent qui meurt en service tombe dans les oubliettes de l'histoire. Il devrait être honoré tout comme le sont, à juste titre, les gendarmes, policiers et autres fonctionnaires de corps constitués tombés dans l'exercice de leurs fonctions.

Compte-tenu des documents préparatoires qui nous sont proposés, nous ne savons pas, M. le ministre, ce que vous comptez nous dire à l'occasion de cette réunion que nous vous remercions d'avoir organisé. Ce que nous pouvons vous dire, c'est que la CFDT souhaiterait que cette réunion ne soit pas que le passage en revue de mesures techniques déjà maintes fois proposées, mais que vous en profitiez, Monsieur le ministre, pour impulser l'idée, que vous rappeliez, que la protection de vos agents est votre priorité absolue, comme doit l'être aussi la reconnaissance de leur travail.

Je vous remercie.